

Communiqué de presse

Lausanne, le 6 octobre 2009

Méthode, contexte et mode de financement mal choisis : NON à l'extension du catalogue des prestations sociales

Les Radicaux vaudois refusent d'entrer en matière sur le projet d'introduction de prestations complémentaires pour familles et d'une rente-pont AVS pour les chômeurs âgés en fin de droit, La méthode, le contexte économique et un mode de financement reposant essentiellement sur les employeurs, déjà fortement frappés par la crise, rendent ce projet inacceptable. Fidèles aux principes qui ont fait le succès de la Suisse – la réunion des partenaires sociaux et la recherche du consensus – les Radicaux prient le Conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard de revoir sa copie.

Le Département de la santé et de l'action sociale a mis en consultation un projet visant à introduire de nouvelles prestations complémentaires pour les familles modestes exerçant une activité lucrative et un système de rente-pont pour les chômeurs âgés en fin de droit. Ce dispositif serait financé essentiellement par les employeurs, par le biais d'une contribution de 0,16% sur la masse salariale.

Les Radicaux vaudois s'y opposent, pour les raisons suivantes :

- Premièrement, ils regrettent que le projet n'ait pas été précédé d'une meilleure consultation des milieux intéressés. Pis : les critiques maladroites formulées par le chef du Département à l'encontre de l'économie, semblant la rendre responsable d'une accentuation de la paupérisation, sont dommageables par leur excès apparent et ne contribuent en rien au climat de consensus nécessaire à l'acceptation de ce type de projet.
- Deuxièmement, l'analyse des risques et incertitudes qui planent sur les finances cantonales à court et à moyen termes, développée par le Conseil d'Etat lui-même lors de la présentation du budget 2010 de l'Etat de Vaud (hausse possible de la contribution vaudoise à la RPT, nouveaux reports de charges de la Confédération sur les cantons, effets de la réforme du financement des caisses de pensions publiques et baisse de 200 millions des recettes fiscales due à l'initiative du PS vaudois), conduit le PRDV à exprimer la plus grande vigilance vis-à-vis de toute tentative d'extension du catalogue des prestations sociales. Dans le contexte actuel, la priorité doit en effet être orientée avant toute chose vers le financement des prestations existantes.
- Troisièmement, le mode de financement des prestations envisagées, qui repose essentiellement sur le dos des employeurs, est totalement exclu. D'une part, parce qu'il n'existe aucun lien direct entre la contribution attendue et ses bénéficiaires ; d'autre part, parce que les entreprises vaudoises sont d'ores et déjà soumises à de fortes pressions économiques, qui exigent qu'on ne fragilise pas davantage leur situation ; enfin, parce qu'aucune avancée politique n'est possible sans un véritable dialogue et une contribution de l'ensemble des partenaires sociaux. Force est de constater que, pour l'heure, ces deux conditions ne sont absolument pas remplies dans ce dossier.

En conclusion, les Radicaux vaudois estiment que la méthode, le contexte et le financement de ce projet sont tous trois inopportuns et mal choisis. Par conséquent, ils décident de refuser d'entrer en matière et demandent au Conseil d'Etat, avant tout nouveau projet, de **réunir l'ensemble des acteurs concernés - les communes étouffées par la facture sociale, les partenaires socio-économiques et les partis - afin de disposer d'une vision globale de la problématique sociale.**

Pour tout renseignement complémentaire :

Christelle Luisier Brodard, présidente du PRDV, 078 628 88 53

Frédéric Borloz, président du Groupe radical au Grand Conseil, 079 204 43 30